









Programme

| 8 h 30 | Accueil des participant·es |
|---------|--|
| 8 h 50 | Ouverture de la journée Thierry Obrist, Dr en droit, avocat, LL. M., Professeur à l'Université de Neuchâtel Raphaël Gani, Dr en droit, avocat, Juge au Tribunal cantonal vaudois, Lausanne |
| 9 h 00 | Valeur locative – Quels seront les effets de la votation du 28 septembre 2025 ? Frédéric Dovat, avocat, secrétaire général de l'USPI Suisse, Paudex |
| 9 h 30 | Les reports d'impôt pour les gains immobiliers : jurisprudences récentes et illustrations pratiques Jenny Benoit-Gonin, avocate, experte fiscale diplômée, Genève Stanislas Cramer, avocat, expert fiscal diplômé, Genève |
| 10 h 15 | Pause |
| 10 h 45 | La fonction fiscale du notaire dans la transaction immobilière – quelle diligence pour quelle responsabilité ? Danièle Hausser Zila, notaire, CAS en fiscalité des PME, Neuchâtel |
| 11 h 15 | Succession et immeubles Alejandro Maniewicz Wins, Dr en droit, avocat, MJur (Oxon), expert fiscal diplômé, Genève |
| 12 h 00 | Repas |
| 13 h 30 | La jurisprudence sur le commerce professionnel d'immeubles – entre mythe et réalité Thierry Obrist, Dr en droit, avocat, LL. M., Professeur à l'Université de Neuchâtel Lara Rufo, MLaw, assistante-doctorante à l'Université de Neuchâtel |
| 14 h 00 | Le traitement fiscal de la mise à disposition d'immeubles après un divorce Raphaël Gani, Dr en droit, avocat, Juge au Tribunal cantonal vaudois, Lausanne |
| 14 h 30 | Vente d'une société immobilière et step-up Thierry De Mitri, expert fiscal diplômé, conseiller fiscal, Lausanne |
| 15 h 00 | Pause |
| 15 h 30 | Traitement fiscal des travaux immobiliers après l'abolition de la valeur locative – quelques exemples pratiques Anna Vladau, avocate, LL. M., Lausanne |
| 16 h 00 | Sortie d'un immeuble avant la vente d'une société de capitaux : jurisprudences et illustrations chiffrées Sarah Busca Bonvin, experte fiscale diplômée, avocate, Genève |
| 16 h 30 | Clôture de la journée |

Finance d'inscription

Tarif pour stagiaires (merci de nous faire parvenir un justificatif) Comprend les présentations sous format électronique, le repas et les pauses. CHF 350.-

150.-CHF

Délai d'inscription

20 janvier 2026. Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'à cette date. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de se faire remplacer.

Lieu au choix

En présentiel

Aula des Jeunes-Rives Université de Neuchâtel Espace Tilo-Frey 1 2000 Neuchâtel

En visioconférence

L'adresse de connexion sera communiquée par e-mail le jour précédant le colloque.

Renseignements

Secrétariat - Formation Faculté de droit Université de Neuchâtel Tél.: 032 718 12 22 droit.formation@unine.ch



Date:

Inscription

En liane sur:

www.droitne.ch

Par email à :

droit.formation@unine.ch

Par courrier postal:

Secrétariat - Formation Faculté de droit Université de Neuchâtel Av. du 1er -Mars 26 2000 Neuchâtel

| Je prendrai part à la journe immobilière du 30 janvier 20 précédant le colloque, au m | 026 et m'engage à 1 | verser la finance d'inscriptio | on au plus tard le jour |
|---|----------------------------|---------------------------------------|-------------------------|
| Je souhaite participer en : Je prendrai part au repas : | ☐ Présentiel ☐ Oui | ☐ Visioconférence ☐ Oui végétarien | □ Non |
| Prénom : | | Nom: | |
| Profession: | | | ☐ Stagiaire |
| Entreprise : | | | |
| Adresse de facturation : | | | |
| Code postal : | | Localité : | |
| Tél. professionnel : | | E-mail : | |
| | | | |

Signature: